



Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par la soussignée, que pour l'année 2025, les séances ordinaires du conseil de la municipalité auront lieu à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville 1, rue Saint-François-Xavier, aux dates suivantes:

lundi 20 janvier

lundi 10 février

lundi 10 mars

lundi 14 avril

lundi 12 mai

lundi 9 juin

lundi 14 juillet

lundi 11 août

lundi 8 septembre

mardi 14 octobre

lundi 10 novembre

lundi 8 décembre

Donné à Sainte-Anne-du-Lac
ce douzième jour de novembre deux mille vingt-quatre


Marilyne Melançon, directrice générale
greffière-trésorière